



# GRAND CONSEIL

## de la République et canton de Genève

QUE 2307-A

Date de dépôt : 11 février 2026

### Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Christo Ivanov : Gestion des frais d'études : que fait la direction Praille Acacias Vernets (DPAV) ?

En date du 23 janvier 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La direction PAV est chargée de la planification et de la mise en œuvre du grand projet urbain Praille Acacias Vernets (PAV) dans le respect des objectifs qualitatifs des documents-cadres (plan directeur cantonal Genève 2030 et plan directeur de quartier). Pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés, la DPAV gère notamment selon son budget entre 4 et 5 millions de frais d'études pour la Fondation Praille Acacias Vernets (FPAV). D'après nos sources, des mandats de gré à gré auraient été attribués à des mandataires non domiciliés dans le canton de Genève.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- 1) Combien de mandats de gré à gré ont été attribués par la DPAV en 2024 et 2025 ? Pour quel volume ?*
- 2) Parmi ces mandats de gré à gré, combien concernent des mandataires non domiciliés dans le canton de Genève ? Pour quel volume ?*
- 3) Est-il possible d'obtenir la liste des mandats attribués de gré à gré par la DPAV et la domiciliation des mandataires ?*
- 4) Est-il exact que les frais d'études et de mandats de la FPAV sont assumés par la DPAV ? Au vu des finances de l'Etat, la FPAV va-t-elle rétrocéder tout ou partie de ces montants ? A quelle hauteur ?*

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat répond comme suit aux diverses questions posées dans la présente question écrite urgente :

La direction Praille Acacias Vernets (DPAV) a attribué 312 mandats de gré à gré sur les exercices 2024 et 2025, pour un montant total de 4 723 757 francs.

221 de ces mandats (71% du total) ont été attribués à des mandataires domiciliés dans le canton de Genève, pour un montant total de 3 366 860 francs (71% du total).

53 de ces mandats (17% du total) ont été attribués à des mandataires domiciliés dans le canton de Vaud, pour un montant total de 757 828 francs (16% du total).

19 de ces mandats (6% du total) ont été attribués à des mandataires domiciliés en Suisse, hors des cantons de Genève et Vaud, pour un montant total de 300 031 francs (6% du total).

19 de ces mandats (6% du total) ont été attribués à des mandataires domiciliés hors de Suisse, pour un montant total de 299 037 francs (6% du total).

Concernant la liste des mandats attribués de gré à gré par la DPAV et la domiciliation des mandataires, la direction la tient à disposition de l'auteur de la présente question écrite urgente pour consultation, s'il le souhaite.

Les frais d'études et de mandats de la Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV) ne sont pas assumés par la DPAV. Les équipes des 2 entités sont regroupées avec celles de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) dans un mode d'organisation d'opérateur urbain pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du projet urbain, mais chacune des 3 entités conserve ses prérogatives et ses compétences légales et finance sur son propre budget les dépenses afférentes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Thierry APOTHÉLOZ